

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° II-CF2265

présenté par

M. Maillot, Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Castor, M. Nadeau, Mme Reid Arbelot, M. Rimane,
M. Tjibaou, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Chassaigne, Mme Faucillon, M. Lecoq, M. Maurel,
M. Monnet, M. Peu et M. Sansu

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Outre-mer »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.